

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Août 2021

Le vingt trois août deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Rochechoumbe, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Christine SAUZE, Mireille GUIVARC'H, Martine COHEN, Géraldine PONTAL, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Eric TOULOUZE, Matthieu DEBORNE

ABSENTS : Mme Marie-Dominique DUMAS, Mrs Patrick PIGEYRE, Pierre-Yves GUMÉRY et Jean-Louis BATTAGLIA

PROCURATIONS : Mme Marie-Dominique DUMAS à M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Patrick PIGEYRE à Mme Mireille GUIVARC'H, M. Pierre-Yves GUMÉRY à Mme Martine COHEN

Mme Christine SAUZE a été désignée comme secrétaire de séance.

➤ **Compte-rendu du 17 Mai 2021**

Le Maire informe que chaque conseiller a pu consulter le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2021 disponible dans la messagerie de la Mairie. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 10 voix POUR le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2021.

➤ **Acquisition mobiliers vélo : convention avec le Département de l'Ardèche**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune par délibération n°02-2021 en date du 04 Février 2021 a fait une demande de mobiliers vélo auprès du Département dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES.

Par courrier du 17 Juin 2021, le Département a informé M. le Maire que la collectivité a été retenue pour cette attribution d'un montant de 523.20 €.

Afin d'effectuer le transfert de propriété entre les 2 collectivités, une convention doit être signée entre les 2 parties. M. le Maire donne lecture du document joint à la présente.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR le Conseil Municipal, donne l'accord à M. le Maire de signer la convention avec le Département concernant la cession de mobiliers vélos.

➤ **Espace Vendoule : tarifs et règlement intérieur**

Suite à la levée des restrictions sanitaires liées à la pandémie de la covid-19 au 1^{er} juillet 2021, l'Espace Vendoule a été autorisé à ouvrir au public. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les tarifs et le règlement intérieur.

Après discussion avec 10 voix POUR, les décisions suivantes ont été prises :

Prix de la location

- Particuliers

Sur 2 jours (week-end pour manifestation festive)

Habitants : 180 € Personnes extérieures : 360 €

Manifestation ponctuelle (goûter d'enfants, rassemblement après obsèques...) uniquement pour les habitants : 100 €

Supplément de 50 € pour le chauffage du 15 octobre au 30 avril dans les 2 cas précédents

- Associations

Uniquement Communales : gratuité pour utilisation ponctuelle et si utilisation récurrente (cours de théâtre, activité sportive...) participation aux charges à définir selon la périodicité

Cautions

1 000 € ménage : 100 €

Le règlement intérieur joint à la présente est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

➤ **Création du belvédère au Vieux Village : choix de la maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que le projet de création du belvédère au Vieux Village date de 2019 et que lors de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre auprès de 5 prestataires seul l'Atelier L a répondu.

Le dossier est resté en suspend pour cause de crise sanitaire. A ce jour, la municipalité relance le projet.

Après étude de l'offre de l'Atelier L et rencontre avec sa dirigeante, une nouvelle proposition avantageuse a été faite à la commune.

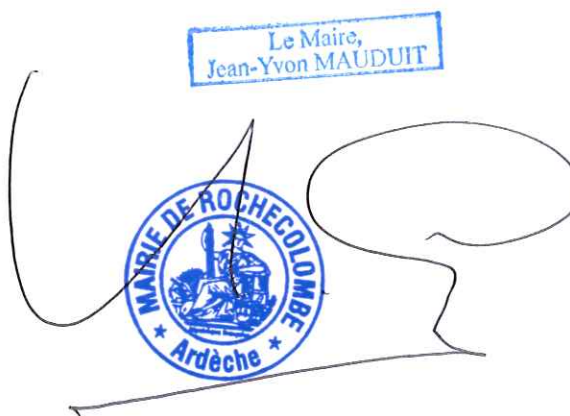
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix POUR de valider le devis de l'Atelier L d'un montant de 19 140 € HT soit 22 968 € TTC sachant que les études débuteront début octobre 2021.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de l'étude.

➤ **Questions et informations diverses**

- La salle intergénérationnelle baptisée « Espace Vendoule » sera inaugurée le 08 Octobre 2021. La municipalité appliquera les consignes sanitaires qui auront cours à ce moment-là.
- Les nouveaux transformateurs électriques créés à Sauveplantade seront crépis courant Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15.



The image shows a handwritten signature in blue ink. Above the signature is a rectangular blue stamp that reads "Le Maire, Jean-Yvon MAUDUIT". Below the signature is a circular blue stamp containing the coat of arms of Roche-Colombe, with the text "MARIE DE ROCHECOLOMBE" around the top and "Ardeche" at the bottom, flanked by two stars.